



# Semaine de la prévention des incendies 2013

## « SITÔT AVERTI, SITÔT SORTI ! »



Du 6 AU 12 octobre 2013



### Les avertisseurs de fumée

La campagne annuelle sur la semaine de prévention des incendies nous rappelle l'importance de vérifier nos avertisseurs de fumée afin qu'ils soient prêts à sonner l'alarme si un incendie se déclarait chez-vous. On se rappellera que le changement d'heure, deux fois par année, est un excellent aide mémoire pour le remplacement des piles des avertisseurs. Aussi, il est important de savoir qu'un avertisseur de fumée a une durée de vie utile de 10 ans suivant sa date de fabrication. Vous pouvez trouver cette date à l'intérieur du boîtier de l'appareil. Si vous ne voyez pas de date ou que vous avez des doutes, remplacez-le.

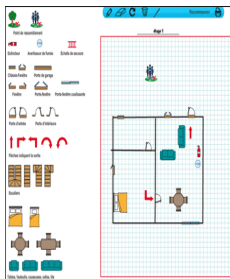
### Le plan d'évacuation

La campagne porte également sur l'importance de planifier l'évacuation de votre résidence en cas de sinistre. Faites participer tous les membres de la famille à la confection du plan d'évacuation par un dessin de votre demeure en identifiant et en vérifiant l'accès aux portes et fenêtres offrant une issue possible, en établissant une procédure à suivre en cas d'incendie et, particulièrement, en déterminant un point de rassemblement à l'extérieur.

### L'exercice d'évacuation

Faites votre exercice d'évacuation au moins une fois par année avec vos enfants. C'est facile. Suivez ces 4 étapes :

- 1- Faites sonner l'avertisseur de fumée;
- 2- Évacuez, le plus rapidement possible, selon la procédure que vous avez prévue pour sortir de votre maison. Essayez de le faire en moins de 3 minutes; une fois à l'extérieur, rendez-vous au point de rassemblement.
- 3- Minutez votre exercice et tentez d'améliorer votre temps d'évacuation lorsque vous le ferez de nouveau.
- 4- Faites le bilan de votre évacuation avec toute votre famille. Apportez, s'il y a lieu, les modifications nécessaires à votre plan d'évacuation.



### Le saviez-vous ?

Dans le pire des scénarios, vous avez moins de 3 minutes pour sortir d'une maison en flammes. En effet, la fumée peut envahir aussi rapidement votre demeure. Cela comprend le temps que l'avertisseur de fumée détecte la fumée, sonne et vous réveille. Il ne vous reste plus beaucoup de temps pour évacuer



# Semaine de la prévention des incendies 2013

## « SITÔT AVERTI, SITÔT SORTI ! »



Du 6 AU 12 octobre 2013

### Les feux de cuisson peuvent être tragiques...

En 2011, 32,8% des incendies déclarés ayant entraîné des pertes matérielles avaient la cuisine comme lieu d'origine. La négligence et l'imprudence sont souvent la cause de ces incendies particulièrement dans le cas de friture avec de l'huile. L'achat d'une friteuse avec contrôle de la température réduit de presque 100% les risques d'incendie causés par la surchauffe de l'huile.



#### Conseils de prévention

- Utilisez une friteuse thermostatique. Ne faites pas de friture dans un chaudron conventionnel.
- Lors de la cuisson d'aliments, ayez un couvercle à portée de main.
- Ayez un extincteur portatif prêt à être utilisé à quelques mètres de la cuisinière. Apprenez à l'utiliser.

Le service de sécurité incendie de la ville de Gatineau a produit un vidéo sur la prévention des feux de cuisson. Vous êtes invités à le visionner en suivant le lien suivant : <http://www.youtube.com/watch?v=pLrqzb0FOmU>

#### Le saviez-vous ?

L'huile végétale pourrait s'enflammer à tout moment lorsque sa température dépasse les 450°F (230°C)

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter votre service de sécurité incendie ou le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré au 418-824-3444.

Consultez également le site du ministère de la Sécurité publique. ([www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca))

Source : Ministère de la Sécurité publique du Québec